



Mise en place du Point d'Accès au Droit (PAD) à la Maison de Pays

Le PAD, qu'est-ce que c'est ?

Un lieu d'accueil gratuit qui regroupe des professionnels du droit et des associations d'information juridique, de proximité, spécialisées dans plusieurs domaines.

Il permet d'avoir des réponses à des problèmes juridiques et administratifs, d'être conseillé et informé sur les démarches à entreprendre si nécessaire, d'être aidé en cas de conflits,...

Ce service est proposé à la Maison de Pays, par visio-conférence ou par téléphone, sur rendez-vous.

Il s'adresse en premier lieu aux personnes aux revenus modestes.

Les personnes intéressées qui peuvent se déplacer peuvent également prendre rendez-vous au PAD de Chaumont.

Les permanences :

Conciliateur de justice : permanence physique – 1 fois par mois le vendredi matin

Règlement amiable des conflits

Avocat : 1^{er} lundi du mois (hors vacances scolaires) de 9h à 12h00

Conseil sur les voies de procédures susceptibles de résoudre le litige, renseignement sur les chances de succès d'une procédure

Notaires : Un mercredi tous les trimestres

Information et conseil sur le droit de la famille, règlement des successions, donations, actes de vente immobiliers

Huissiers de justice : 1^{er} lundi tous les 2 mois

Information et conseils en matière d'exécution des décisions de justice, établissement de constats, recouvrement de créances

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) : le mardi matin

Information auprès des femmes et des familles sur leurs droits (travail, famille), orientation vers les structures adéquates

Familles Rurales : le lundi matin, hors permanence des avocats

Renseigner et orienter en cas de litiges dans le domaine de la consommation

Association d'Aide au Justiciable (ADAJ) : le jeudi de 9h à 12h

Information sur les droits des victimes d'infractions pénales, accompagnement psychologique et orientation vers d'autres professionnels

Pour une information et/ou une prise de rendez-vous :

Maison de Pays : 03 25 03 12 81 – rsp.cbbvf@orange.fr

Ou Point d'Accès au Droit – Cyberbase de Chaumont 03 25 01 76 92

